N°15 : Juin 2012

VIVRE A MAINZAC

www.mainzac16.fr

Sommaire de ce numéro

Page 1	*Le Mot du Maire*
Pages 2 à 7	*Comptes rendus du conseil Municipal*
Pages 8 à 10	*Le mot du Mainzacois…*
Pages 11-12	*La sécheresse de 2011*
Page 13	*Le monde des insectes – les Phasmes*
Page 14	*L'Astroblème de Rochechouart*
Page 15	*Les champignons*
Page 16	*Le défibrillateur*
Page 17	*Energie solaire*
Pages 18-19	*Barème crédit d'impôts*
Page 20	*Noël à Mainzac*
Pages 21 à 23	*Les ordures ménagères*
Page 24	*Du nouvel An à la St Valentin*
Pages 25-26-27	*Election présidentielle*
Pages 28 à 31	*Courrier des lecteurs*
Pages 32-33	*Pays Horte et Tardoire*
Page 34	*Conte - Agenda*

PAGE 1 : Le Mot du Maire

Mes Chers amis,

Une nouvelle année depuis le dernier journal communal. Merci à nouveau à Michèle Mercier pour tout ce travail. J'en profite pour inviter à nouveau ceux qui souhaitent participer à l'élaboration de ce journal ou simplement écrire des articles, à prendre contact avec nous ou avec Mme Mercier.

Concernant les nouvelles de la commune, un nouveau site Internet est en ligne à l'adresse suivante :

www.mainzac16.fr

Les informations importantes de la commune sont principalement :

- Le changement de personnel du secrétariat de la mairie, Evelyne, ma précieuse collaboratrice et secrétaire de la Commune depuis 1983 part à la retraire début octobre de cette année. Elle est remplacée par Christelle Gaillard qui est déjà en poste depuis le mois d'avril.

- Les agents d'entretiens sont maintenant deux sur le poste, Jean Louis Châtain (de Mainzac) pour 8h/semaine et M. Franck Martin (habitant de Montbron) pour 30h/semaine.

- Un nouveau véhicule communal vient d'être acheté ainsi qu'un lot de matériels afin de rééquiper au mieux le personnel.

- Les devis, concernant les rampes d'accès de la salle des fêtes et de la mairie sont en cours d'études, les travaux débuteront cette année.

- Plusieurs travaux sont aussi prévus au niveau des bâtiments communaux et de la voirie.

Au niveau des projets, réalisation d'un petit logement au premier étage du logement communale actuel permettant d'accueillir une à deux personnes dans un petit studio à un faible prix. Une réflexion est en cours pour des logements supplémentaires sur la commune soit en rénovation soit à la construction… Carrelage du sol de la salle des fêtes, modification du carrefour de l'Eglise et de la zone arrière de l'Eglise (carrefour avec la voie de Ferdinas), achat d'une lame pour le déneigement de la voirie… si vous souhaitez que d'autres idées soient étudiées, vous pouvez nous en faire part ou demander un entretien.

Mais la vie de la commune, c'est aussi ce qui se passe au sein de la Communauté de Communes Seuil Charente Périgord, échelon indispensable dans de nombreuses compétences. Beaucoup de choses sont réalisées à ce niveau, mais le point le plus important qui a été décidé cette année, c'est la fermeture des écoles de Feuillade et de St Germain de Montbron pour la rentrée prochaine. Sujet très délicat et très lourd d'un point de vue politique et quelques lignes ne suffisent pas pour expliquer tous les tenants et aboutissants de cette décision. Je me tiens bien sûr à votre disposition pour des explications complémentaires. Concernant les enfants, ils seront bien sûr tous accueillis à l'école de Marthon.

A bientôt dans le prochain numéro.

DOMINICI Patrice, Maire de Mainzac

Mairie de Mainzac

MAIRIE DE MAINZAC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
www.mainzac16.com
mairie@mainzac16.com
Tél/Fax:05.45.23.00.03

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 AVRIL 2011 A 18 H 30

PRESENTS : DOMINICI Patrice, SIRI Jean-François, MAVAIRAUD Pierre, GAILLARD Grégory, DELAGE Régine, VERLHAC Brigitte, CHEVALERIAS Marie-Pierre, MERCIER Michèle, et la Secrétaire de mairie.

En exercice : **10** **Présents : 8**
Absent excusé : ROCHE Vincent **Absents :** CAIRO Ludovic
Secrétaire de Séance : MERCIER Michèle

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal, le compte administratif 2011

- Dépenses de fonctionnement : 47 035, 35 €
- Recettes de fonctionnement : 73 379,70 €

- Dépenses d'investissement : 19 219,20 €
- Recettes d'investissement : 15 473,92 €

Monsieur SIRI Jean-François, Adjoint, invite le Conseil municipal à procéder au vote.

Votants : 7 Pour : 7

Le compte administratif 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Section de fonctionnement BP 2011

- Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les trois (3) taxes locales, en 2012. Cependant, ces taxes étant stables sur la commune depuis plusieurs années, une augmentation sera envisageable en 2013, afin d'éviter un pourcentage d'augmentation trop élevé en une seule fois, si une éventualité l'imposait.
- Dépenses de fonctionnement BP 2011: 91 091,57 €
- Recettes de fonctionnement BP 2011 : 91 091,57 €

Section d'investissement BP 2012

- Fourniture de gravier pour des travaux de voirie.
- Fournitures d'entretien, petit équipement, taille haies.
- Achat d'un véhicule communal.
- Installation de la rampe d'accès pour la salle associative, déplacement des bouteilles de gaz.
- Dépenses d'investissement BP 2012: 49 347,75 €
- Recettes d'investissement BP 2012: 49 347,75 €

Votants : 8 Pour : 8

Le budget primitif 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

- Trois communes à rejoindre le syndicat de la fourrière : Oui à l'unanimité
- Modification statutaire de la communauté de communes : Oui à l'unanimité
- Equipement informatique : Logiciels et formation (environ 300 € la première année): Oui à l'unanimité
- Taux des taxes communales : Oui à l'unanimité
- Délibération autorisant Mr le Maire à signer la convention avec la Société ALSATIS pour l'installation d'un relais hertzien destiné au réseau internet haut débit, sur les sites Eglise de Mainzac et village de Ferdinas : Oui à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- La date du Repas des ainés reste à définir précisément.

Clôture de la séance à 20h00

MAIRIE DE MAINZAC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
www.mainzac16.com
mairie@mainzac16.com
Tél/Fax:05.45.23.00.03

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2011 A 20H30

PRESENTS : DOMINICI Patrice, MAVAIRAUD Pierre, SIRI Jean-François, DELAGE Régine GAILLARD Grégory, ROCHE Vincent, VERLHAC Brigitte, MERCIER Michèle.
La Secrétaire de Mairie.

ABSENT EXCUSE : CHEVALERIAS Marie Pierre
ABSENT : CAIRO Ludovic
En exercice : 10 **Présents** : 8 **Absent excusé** : 1 **Absent :** 1

Secrétaire de Séance : MERCIER Michèle

ORDRE DU JOUR :

* Délibérations à prendre :
  1°- Subvention pour l'opération « paille aux éleveurs »
  2°- Dossier PAVE
  3°- Agent recenseur
* Questions diverses

DELIBERATIONS

*1° L'ensemble du Conseil Municipal se prononce favorablement pour le versement d'une subvention communale de 150 €, attribuée au titre de l'opération de transport « paille aux éleveurs », gérée par l'association JURIFOR.

*2° Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), pour les personnes à mobilité réduite ou handicapées. Les communes ont l'obligation de faire réaliser une étude par un bureau spécialisé, d'ici le 1er janvier 2015. Une telle opération représente un coût très important pour la commune. Monsieur le Maire examinera les diverses possibilités envisageables et en fera part aux membres du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

*3° Madame Christelle GAILLARD, domiciliée dans la Commune, a été désignée « Agent Recenseur ».
Le recensement de la Commune aura lieu en janvier 2012.

QUESTIONS DIVERSES

***** Les travaux concernant le crépi du cimetière sont terminés.

*** (**ACMO) Agent chargé de la mise en œuvre pour l'hygiène et la sécurité. Monsieur le Maire informe le Conseil des nouvelles mesures qui doivent être adoptées dans ce domaine et sur la nécessité de désigner une personne chargée d'informer le personnel sur les conditions d'hygiène et de sécurité dans le domaine du travail.
* L'achat de divers panneaux de signalisation est nécessaire. Cette dépense serait de l'ordre de 850 €.

* Il faudrait envisager une modification afin de mettre à jour le site internet de la commune, pour une dépense de l'ordre de 120 €/an.

* DICRIM : Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (tempête, incendie, etc.) est établi par le Maire dans le but d'informer la population, et sera distribué aux habitants.
Le plan général de sauvegarde est un document qui pourra être consulté à la Mairie.

Clôture de la séance à 22 h30

MAIRIE DE MAINZAC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
www.mainzac16.com
mairie@mainzac16.com
Tél/Fax:05.45.23.00.03

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2011 A 20H30

PRESENTS : DOMINICI Patrice, MAVAIRAUD Pierre, SIRI Jean-François, DELAGE Régine GAILLARD Grégory, VERLHAC Brigitte, MERCIER Michèle.
La Secrétaire de Mairie.
ABSENTS EXCUSES : CHEVALERIAS Marie-Pierre, ROCHE Vincent
ABSENT : CAIRO Ludovic
En exercice : 10 **Présents** : 7 **Absents excusés** : 2 **Absent :** 1

Secrétaire de Séance : MERCIER Michèle

ORDRE DU JOUR :
* Délibérations à prendre :
  1°- Modification des statuts de la Communauté de Communes.
  2°- Autorisation de signer la Convention de l'Agence de Gestion et de Développement Informatique
  3°- Formation des Agents communaux.
  4°- Projet de la Centrale photovoltaïque.
* Plan Communal de sauvegarde (DICRIM)
* Politique d'Urbanisation de la Commune
* Questions diverses

DELIBERATIONS
*1° Le Conseil Municipal se prononce favorablement aux modifications de statuts de la Communauté de Communes.
*2° Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention AGEDI (Agence de Gestion et de Développement Informatique).
*3° Le taux de participation concernant la formation des agents était de 1%. Le gouvernement demande que ce taux soit porté à 10%. Le Conseil vote contre à l'unanimité.
*4° Monsieur le Maire expose les grandes lignes du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque, qui avait été présenté par Monsieur VERLHAC, lors de la réunion du Conseil municipal du 24 septembre2010. Cette centrale, sur une surface de 27 ha, permettrait une production électrique de 16 mégawatts. Les travaux ne pourront être envisagés qu'après une enquête publique préalable. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à ce projet.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)
* Monsieur le Maire détaille au Conseil municipal le document qu'il a établi, mentionnant la mission de chaque conseiller (tempête, inondation, etc….). Ce document sera remis aux habitants prochainement. Le plan général de sauvegarde sera consultable en Mairie.

POLITIQUE D'URBANISATION DE LA COMMUNE
* L'urbanisation de la Commune est assujettie à une nouvelle règle nationale. Difficulté d'obtenir un Certificat d'Urbanisme pour un terrain isolé ou distant du Bourg. Nécessité de créer des plans de zonage divisés en parcelles, autrement dit, création de lotissement.

QUESTIONS DIVERSES
***** Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de mettre en place un schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T), au sein de la Communauté de communes. C'est un document qui fixe les orientations générales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Le siège de la Communauté de communes change d'adresse et se trouve désormais dans les anciens locaux de l'Office notarial.
***** De nouveaux plans concernant les circuits à vélos sont disponibles à la Mairie.
***** De nouvelles aides peuvent être accordées aux Entreprises.

Clôture de la séance à 22 h30

MAIRIE DE MAINZAC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
www.mainzac16.com
mairie@mainzac16.com
Tél/Fax:05.45.23.00.03

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 06 JANVIER 2012 A 18h30

PRESENTS : DOMINICI Patrice, MAVAIRAUD Pierre, SIRI Jean-François, DELAGE Régine GAILLARD Grégory, VERLHAC Brigitte, CHEVALERIAS Marie-Pierre, ROCHE Vincent MERCIER Michèle.
La Secrétaire de Mairie.
ABSENT : CAIRO Ludovic

En exercice : 10 **Présents** : 9 **Absent :** 1

Secrétaire de Séance : MERCIER Michèle

ORDRE DU JOUR :

1°- Création d'un emploi d'agent d'entretien
2°- Prévisions 2012
3°- Questions diverses

CREATION D' UN EMPLOI

* Monsieur Jean-Luc RUDEAU étant démissionnaire de son poste d'agent d'entretien, depuis le 15 novembre 2011, son remplacement est envisagé à compter du 1er février 2012. Monsieur Jean-Louis CHATAIN, retraité, sera employé par la commune à raison de 8 h par semaine, sur la base du SMIC horaire. Il formera en parallèle, une personne employée en CES (contrat emploi solidarité) sur deux ans, rémunéré sur la base du SMIC horaire. Momentanément, en attendant la fermeture définitive du poste de Monsieur RUDEAU, sur le plan administratif, une délibération sera prise pour création d'un emploi occasionnel.
* Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Evelyne MAUBRUN, secrétaire de mairie, envisage de faire valoir ses droits à la retraite au mois d'octobre 2012 et propose que Madame GAILLARD, habitante de la commune et actuellement à la recherche d'un emploi, puisse la remplacer à ce poste. Pour cela, une formation rémunérée à raison de 4h par semaine pour une durée de 6 mois, avec Madame MAUBRUN, prendra effet au 1er février 2012. Une délibération sera prise en ce sens, en temps qu'emploi occasionnel, le temps de la formation.

PREVISIONS POUR L'ANNEE 2012

* Réalisation d'une rampe d'accès à la salle associative, pour les personnes à mobilité réduite, côté porte située à l'arrière du bâtiment.
* Un réaménagement du local cuisine de la salle associative, notamment l'installation des bouteilles de gaz à l'extérieur du bâtiment. Pour des facilités d'accès, déplacements de l'évier et lave vaisselle. Vérification du bon fonctionnement de ce dernier avant d'envisager son remplacement, et possibilité de l'alimenter sur l'eau chaude.
* Pose de grilles de ventilation en partie haute des fenêtres de la salle associative (1battant sur 2).
Côté cuisine, prévoir 1 ventilation basse et haute avec grilles (200 x 200).
*Prévoir du gravier blanc pour les villages de la Chabrie, la Jaumerie et le Maine Santy.

QUESTIONS DIVERSES

***** Le nouveau site internet de la commune est en cours de réalisation www.mainzac16.fr. La nouvelle adresse mail sera diffusée prochainement.
***** La livraison du « défibrillateur » devrait avoir lieu rapidement, il sera installé sous le préau, à côté du local toilettes.
***** Les travaux de voirie ont été réalisés à Faurias. Faire des saignées pour permettre l'évacuation de l'eau en bordures du chemin de La Combe. Le certificat d'urbanisme concernant le terrain de Mr et Mme PALMER a été validé. Celui du terrain situé à La Ferrière est toujours en attente de validation.

Clôture de la séance à 20 h00

MAIRIE DE MAINZAC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
www.mainzac16.com
mairie@mainzac16.com
Tél/Fax:05.45.23.00.03

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 FEVRIER 2012 A 18h30

PRESENTS : DOMINICI Patrice, MAVAIRAUD Pierre, SIRI Jean-François, DELAGE Régine VERLHAC Brigitte, CHEVALERIAS Marie-Pierre, ROCHE Vincent, MERCIER Michèle.
La Secrétaire de Mairie et l'agent d'entretien, Jean-Louis CHATAIN
ABSENT : CAIRO Ludovic **ABSENT excusé :** Grégory GAILLARD

En exercice : 10 **Présents** : 8 **Absents :** 2

Secrétaire de Séance : MERCIER Michèle

ORDRE DU JOUR :

1°- Prévisions Budget Primitif 2012
2°- Achat d'un véhicule
3°- Questions diverses

BUDGET PRIMITIF 2012

* Rampe d'accès pour personne à mobilité réduite, concernant la salle associative.
* Les bouteilles de gaz de la cuisine seront installées à l'extérieur du bâtiment.
* Prévoir l'achat de petit matériel pour l'agent d'entretien qui a réparé la tronçonneuse et le groupe électrogène.

* Afin d'éviter, notamment à l'Agent d'entretien, l'utilisation de son véhicule personnel, dans le cadre des travaux dans les différents secteurs de la commune, mais également pour se déplacer lors de l'achat de matériel ou la distribution d'imprimés divers, l'achat d'un véhicule communal utilitaire est envisagé.
3 abstentions parmi les 8 conseillers présents.

* Des travaux de voirie sont prévus pour les villages de la Chabrie et de la Jaumerie. Monsieur Gérard DELAGE domicilié à Faurias, propose gracieusement d'étaler le gravier.
Une réunion a été organisée avec les agriculteurs du village de Labadias et des élus de la commune de JAVERLHAC (Dordogne), afin d'une entente pour l'entretien des chemins de ce village, et la nécessité d'empierrer ou d'étaler du gravier. Ce village dépend à la fois des communes de MAINZAC et de JAVERLHAC.

QUESTIONS DIVERSES

***** Monsieur le Maire, présente Monsieur Jean-Louis CHATAIN, retraité, en tant que nouvel Agent d'entretien de la commune, et souhaite que ce dernier assiste aux réunions du Conseil Municipal, chaque fois que son activité sera à l'ordre du jour. Monsieur CHATAIN formera en parallèle une deuxième personne, dans le cadre du contrat aidé. Il s'agit de Monsieur F. MARTIN, recommandé par le CIDIL de SOUFFIGNAC.

***** Selon les résultats de 2012, 96 habitants ont été recensés dans la commune de MAINZAC.

Clôture de la séance à 20 h00

MAIRIE DE MAINZAC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
www.mainzac16.com
mairie@mainzac16.com
Tél/Fax:05.45.23.00.03

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 2012 A 18 H 30

PRESENTS : DOMINICI Patrice, SIRI Jean-François, MAVAIRAUD Pierre, GAILLARD Grégory, DELAGE Régine, VERLHAC Brigitte, CHEVALERIAS Marie-Pierre, MERCIER Michèle, et la Secrétaire de mairie.

En exercice : **10** **Présents : 8**
Absent excusé : ROCHE Vincent **Absents :** CAIRO Ludovic
Secrétaire de Séance : MERCIER Michèle

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal, le compte administratif 2011

- Dépenses de fonctionnement : 47 035, 35 €
- Recettes de fonctionnement : 73 379,70 €
- Dépenses d'investissement : 19 219,20 €
- Recettes d'investissement : 15 473,92 €

Monsieur SIRI Jean-François, Adjoint, invite le Conseil municipal à procéder au vote.

Votants : 7 Pour : 7

Le compte administratif 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Section de fonctionnement BP 2012

- Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les trois (3) taxes locales, en 2012. Cependant, ces taxes étant stables sur la commune depuis plusieurs années, une augmentation sera envisageable en 2013, afin d'éviter un pourcentage d'augmentation trop élevé en une seule fois, si une éventualité l'imposait.
- Dépenses de fonctionnement BP 2012 : 100 813,67 €
- Recettes de fonctionnement BP 2012 : 100 813,67 €

Section d'investissement BP 2012

- Fourniture de gravier pour des travaux de voirie.
- Fournitures d'entretien, petit équipement, taille haies.
- Achat d'un véhicule communal.
- Installation de la rampe d'accès pour la salle associative, déplacement des bouteilles de gaz.
- Dépenses d'investissement BP 2012: 49 347,75 €
- Recettes d'investissement BP 2012: 49 347,75 €

Votants : 8 Pour : 8

Le budget primitif 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

- Pour le compte de gestion – affectation de résultats
- Vote des taxes – Modification des statuts CDC
- Création d'emplois :
- Monsieur Jean-Louis CHATAIN, entant qu'Agent d'entretien de la commune, à raison de 8 h/semaine. Il formera en parallèle Monsieur MARTIN, lequel sera employé dans le cadre d'un Contrat Aidé, (subventionné de l'ordre de 80 %) à raison de 30 h/semaine pour un stage de 12 mois, et selon la règlementation en vigueur.
- Madame Christelle GAILLARD, au secrétariat de la mairie à raison de 4 h/ semaine, jusqu'au départ en retraite de Madame Evelyne MAUBRUN. :

QUESTIONS DIVERSES

- La date du Repas des ainés reste à définir précisément.

Clôture de la séance à 20h00

Michèle Mercier

Faute de goût, Faute de quoi, Faute de savoir, Faute d'orthographe ?
CONFUCIUS, célèbre philosophe chinois, écrivait : *« La vraie faute est celle qu'on ne corrige pas ».*
Pierre DAC disait : *« Maison de correction recherche fautes d'orthographes… »*
C'est promis, nous relirons plus attentivement nos écrits ! Bonjour, comment allez-vous ?

Réflexion, Attention, Motivation, Inspiration…Devant une feuille blanche, l'un ne va pas sans l'autre ! Celui qui manque va peut-être refaire surface au fil des lignes du cahier de brouillons.
Il fût un temps, pas si lointain, où l'on évoquait l'an 2000 comme un futur impossible, voire inquiétant… Le chiffre 11, quant à lui, évoque un film tragique de science-fiction, hélas bien réel.
En les accolant, nous écrivons 2011, une année qui sera sans doute écrite dans l'Histoire du Monde, comme étant celle des catastrophes, des douleurs, des évènements heureux et malheureux, du déclin économique mondial et de la révolte des peuples.
Les éléments se déchainèrent: incendies, inondations, les nuages ne savent plus s'ils doivent lâcher la pluie, la neige, ou disparaître, poussés par le vent. Tout sursauta, tout trembla, tout est devint sombre.
Mais que se passe-t-il dans ce monde au développement effréné, à la course à la production, aux climats incertains ?
De tous temps, l'individu a dû vivre et s'adapter avec la nature et les imprévus climatiques qui influent sur les récoltes agricoles, notamment les céréales et principalement le blé, base de la fabrication du pain.
En remontant au 16e/17e siècle, la hausse du prix du blé liée aux incidences climatiques, températures hivernales rigoureuses, étés désastreux, pluies torrentielles, entraina des soulèvements populaires en France, auxquelles s'ajoutèrent l'action des spéculateurs sur le prix des cours et la pression fiscale.
Fénelon, écrivain et ecclésiastique français, exaspéré par la politique du moment, écrivit à Louis XIV :
« …Les campagnes se dépeuplent, la culture est abandonnée, les paysans vendent leurs terres à bas prix pour survivre. Le commerce est anéanti et les métiers ne nourrissent plus les ouvriers ». Nous étions en 1694 environ.
Vers 1700, ce terrible hiver qui s'installa de janvier à mars, fît des dégâts considérables, gelant le blé semé à l'automne, les arbres fruitiers etc. Malnutrition, grande misère, entrainèrent de nombreuses épidémies, conséquences des prix alimentaires multipliés par cinq. Les riches furent taxés et les municipalités contraintes d'organiser la distribution de vivres aux nécessiteux. 450 mille décès par dysenterie durant la canicule de l'été 1719. Le prix du pain qui était de 3 à 4 sous, passa à 6 ou 8 sous, alors qu'un ouvrier gagnait 10 sous par jour en 1724. Plus tard, une épidémie de grippe broncho-pulmonaire fera plus de 2,5 millions de victimes.
Nous passerons par dessus les années pour arriver en 1788 : la banqueroute menace … les guerres successives, les gaspillages de la cour, font que les coffres sont vides… les comptes du trésor d'alors, enregistraient environ 620 millions de livres de dépenses, dont 50% servaient à rembourser la dette, pour 500 millions de livres de recettes. Jacques Necker, ministre des finances, tenta vainement de rétablir une situation financière désastreuse, en proposant une série de réformes et notamment les impôts payés par tous !
1789, ce sont également les commerces qui sont paralysés par les taxes et des impôts trop lourds, et le déficit du budget s'accentue.
Au mois de mai de la même année, Louis XVI qui était à la tête du Royaume, convoqua les Etats Généraux, c'est-à-dire, le Clergé, la Noblesse, et le Tiers-Etat qui n'était autre que le peuple. Pour faire face à la crise économique, il écrivit :
« … Nous avons besoin du concours de nos fidèles sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons, relativement à l'état de nos finances, et pour établir un ordre constant et invariable dans toutes les parties du gouvernement qui intéressent le bonheur de nos sujets et la prospérité de notre Royaume »
Suite à l'hiver trop rude de 1788, les moissons de 1789 furent désastreuses.
Le peuple ne pouvait plus acheter « le Pain » trop cher et se révolta. A Paris, les révolutionnaires prirent La Bastille, prison royale pratiquement désaffectée, et la révolte s'étendit dans tout le pays.
Au mois d'août de la même année, naquit La déclaration des droits de l'homme. La première République fût proclamée en 1792 et Louis XVI fût guillotiné en 1793. Laissons s'écouler les dates, les années et les événements: Bonaparte, la Restauration, l'abolition de l'esclavage, le Second Empire, la défaite de Sedan, la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine que la France récupérera en 1919.

Source : Les grandes crises démographiques de Thierry Sabot

Démocratie, est un mot de plus en plus usité de nos jours.
La signification, du mot d'origine grecque, en elle-même n'est pas simple : Demos : *personne et* Kratos *: autorité ou pouvoir*.
Démocratie pourrait signifier un système où les individus font valoir leurs opinions en ayant la possibilité de changer les dirigeants pacifiquement.
Ce mot fût inventé pendant la Grèce antique.
Dans l'Antiquité, une Citée était une ville qui correspondait à un Etat. La cité d'Athènes était un régime aristocratique, et le pouvoir était détenu par les aristocrates, des Citoyens disait-on, qui étaient le plus souvent des riches propriétaires de terre. Le peuple n'avait aucun pouvoir. Les enfants vivaient avec les femmes jusqu'à l'âge de sept ans. Ils apprenaient à écrire, lire, compter, la musique, entre autre. Par la suite, ils étaient admis dans des gymnases pour pratiquer l'éducation physique, le maniement des armes ; ils devaient avoir un esprit de compétition, puis effectuaient deux ans de service militaire. Dès l'âge de dix-sept ans, ces jeunes gens devaient monter la garde aux forteresses de la cité pendant un an. Si, pendant ce parcours ils avaient donné entière satisfaction, ils étaient inscrits sur les registres de la division administrative dont ils dépendaient. Cela correspondait à une paroisse ou une commune, qui regroupait une communauté de familles vivant sur le même territoire. A ce moment-là, les conditions indispensables pour devenir Citoyen, étaient remplies : être un homme libre âgé de 18 ans et né de parents athéniens, avoir fait deux ans de service militaire et être inscrit sur les registres de la division administrative de son secteur.

Pour les Citoyens athéniens, il était important d'intervenir dans la vie et la politique de la Citée.
Ils avaient surtout des devoirs : payer les impôts, faire le service militaire et la guerre, rendre un culte aux dieux de la Cité, participer à la vie politique et avoir des enfants. Les droits n'étaient pas dans l'esprit de l'époque, mais ils pouvaient se marier, être propriétaires de terre, avoir des aides publiques, proposer des lois, participer aux débats politiques, contester le montant des impôts sur les fortunes, par exemple. Les hommes se réunissaient et votaient à main levée.
Seulement, lorsqu'un Citoyen ne pouvait plus rembourser ses dettes, ce qui était pratique courante, il devenait esclave, ce qui entraina un manque de Citoyens. Lorsqu'ils ne furent plus que 40 000, alors que le peuple, qui réunissait les esclaves, les femmes, les enfants, représentait 250 000 personnes n'ayant pas le droit de vote, il s'en suivit une grave crise sociale…
Un aristocrate d'alors, proposa quelques réformes, et notamment l'interdiction de servitude pour dettes, avec l'annulation de toutes les dettes anciennes et la réinscription automatique sur le registre des Citoyens.
Il envisagea la division des Citoyens en quatre classes, selon la fortune de chacun. Bien entendu, les plus pauvres qui n'avaient pas toujours les moyens ou les possibilités de se déplacer, ne participaient pas aux discussions et aux votes.
Les sociétés de plus en plus diverses et importantes, ont nécessité une démocratie dans laquelle les gens élisaient des personnes ou des politiciens qui prenaient des décisions en leur nom ; en somme, ils représentaient le peuple.
La démocratie française s'est construite avec difficultés depuis la révolution de 1848 et même de 1789.
Elle prit forme sous la troisième république, avec entre autre, les lois scolaires de Jules FERRY : enseignement, gratuit pour l'école primaire, laïc et obligatoire.

Les peuples qui se révoltent en ce monde depuis 2011, aspirent à plus de démocratie ?

Ne dit-on pas aussi que « La faim fait sortir le loup du bois » ?

Revenons à MAINZAC, et laissons un peu l'histoire de côté.

Différentes sources internet

PAGE 10 : Le mot du Mainzacois

MAI 2011 Ce dimanche 15 mai, nous nous sommes retrouvés, habitants de MAINZAC ou amis, au restaurant de Varaignes, « la Guinguette », à l'occasion du repas annuel des « Aînés » de la commune. Ceci dit, nous devrions préciser que tous les habitants peuvent y participer ! La différence est, que le repas est gratuit dès l'âge de soixante ans et payant pour les autres. Cette journée est importante, dans la mesure où elle rassemble des personnes qui, sans être très éloignées géographiquement, n'ont peut-être pas la possibilité de se côtoyer, de se rencontrer pour se divertir, parler ; même si c'est de la pluie et du beau temps, ça fait du bien.
Le repas était presque trop copieux, mais convivial. Nous avons apprécié votre enthousiasme lors de la distribution du journal, et c'est très réconfortant. Quelques jours auparavant, j'étais allée dans quelques villages, remettre le fascicule aux personnes qui ne pouvaient pas venir partager ce repas avec nous, et j'ai eu beaucoup de plaisir à rencontrer celles ou ceux que je n'avais pas vus depuis trop longtemps. Je pense notamment à Madame VIGIER, de Faurias, qui est décédée peu de temps après.

Pardon … aussi…. à ceux, que j'ai peut-être… réveillés, ce dimanche matin !!!
Nous attendons la réponse, concernant le nom des joueurs de l'équipe de foot de Mainzac ?! La photo se trouve dans le précédent journal n°14.

PAGE 11 : La sécheresse de 2011

N'oublions pas qu'en ce mois de mai, la sécheresse s'est bien installée, et que les moissons en Charente, commenceront plutôt qu'à l'ordinaire, les céréales ont trois semaines d'avance. Les agriculteurs sont inquiets, la production de blé et de maïs, sera-elle de bonne qualité, quels seront les rendements et qu'en sera-t-il du prix du cours des céréales ? Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Agriculture a donné l'autorisation d'exploiter toutes les jachères.

JUIN 2011, la sécheresse continue ses ravages. Nicolas SARKOSI, Président de la République a fait le déplacement à La Rochefoucauld et dans d'autres communes, le jeudi 9 juin, pour s'entretenir de la situation avec les agriculteurs, et annoncer de nouvelles mesures. Cette période de grosses chaleurs est comparable à celle de 1976, mais reste exceptionnelle, du fait qu'elle touche un grand nombre de départements, et qu'elle a commencé très tôt. En quelques lignes les mesures annoncées par le chef de l'état :

<u>En premier lieu, pour soulager la trésorerie des agriculteurs concernés :</u>

« *- Le fond national de garantie contre les risques en agriculture sera doté dès cette année d'une enveloppe de l'ordre de 200 millions d'euros pour permettre le versement, dès le mois de septembre, d'une avance aux agriculteurs sur l'indemnisation des pertes dues à la sécheresse.*

- Les échéances de prêts contractés par les éleveurs dans le cadre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture seront reportées d'un an.

- Les agriculteurs situés dans les zones sinistrées par la sécheresse, seront exonérés de la taxe sur le foncier non bâti. Cela représente une exonération de 300 millions d'euros

<u>Ensuite, pour mieux gérer nos ressources en eau à l'avenir :</u>

- Un plan à 5 ans sera déployé pour la création de retenues d'eau, afin de mieux assurer l'équilibre entre les besoins de l'irrigation et les ressources disponibles.

- Les compétences des chambres d'agriculture seront étendues par voie législative, afin de leur permettre d'assurer la maîtrise d'ouvrage des retenues d'eau.

- Les conditions juridiques dans lesquelles les retenues d'eau mises en service ne pourraient plus faire l'objet de recours seront examinées.

- Un plan à 5 ans sur la réduction des volumes d'eau prélevés sur 14000 hectares sera mis en œuvre, en implantant des cultures plus économes en eau. »

Sur cette photo, parmi l'assemblée très nombreuse et très attentive, vous reconnaitrez Monsieur le Maire de Mainzac, Patrice DOMINICI.

Le Conseil général a inscrit un premier crédit de 300 000 €, selon un dispositif d'aides d'urgence aux exploitants, pour faire face à la sécheresse, et le Conseil régional quant à lui, a attribué une aide forfaitaire de 1000 €, pour les éleveurs du Poitou-Charentes.
JUILLET 2011, Les Chambres d'agriculture furent en effervescence.
La pénurie de fourrage pour l'alimentation animale se faisant durement sentir, une opération intitulée « Solidarité paille » a été mise en place, et les éleveurs de la Charente étaient invités à faire connaitre leur besoin pour le 05 juillet, moyennant un coût aux alentours de 130 € la tonne. Les communes ont également participé à cet élan de solidarité, et MAINZAC a versé la somme de 150 €. Dépendante de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), l'Association JURIFOR (à but non lucratif), située à VOUILLE « Les Ruralies » dans le département des Deux-Sèvres, a été chargée d'organiser une commande groupée de paille, à destination des exploitants agricoles de la Charente. Elle a également récolté les dons et les commandes des éleveurs.
Cette opération a consisté à demander aux agriculteurs, disposant d'un stock de fourrage suffisant, d'en faire bénéficier ceux qui n'ont quasiment plus rien. Etant donné que ces transports venaient de départements souvent éloignés, la Chambre d'agriculture a délivré des « laissez-passer », afin de favoriser la gratuité des autoroutes.

Dans le même temps, une opération « Solidarité maïs » fût mise en place, sur le même principe que l'opération paille. Environ 10 000 ha de maïs ensilage et 45 000 ha de maïs grain, sont semés chaque année dans le département de la Charente. Faibles rendements pour 2011, compte tenu des conditions climatiques.
Le maïs qui était l'aliment de base des Amérindiens (Centre Amérique), fût probablement introduit en Europe vers le 16è siècle, lorsque les européens, (tel Christophe Colomb pour ne citer que lui), exploraient les Amériques.
Le blé, dont l'origine est lointaine (5000 ans av. JC), serait cultivé par 42% des exploitations françaises. C'est la première des céréales cultivées en France. Les fabricants d'alimentation animale utilisent près de 35 % de la production ; le bétail est en effet le premier consommateur de blé.
L'usage du blé entre dans la fabrication du pain, de l'agroalimentaire, avec les pâtisseries, les viennoiseries, mais aussi dans le secteur des agro-carburants pour plus d'un million de tonne.
La semoule et les pâtes alimentaires sont produites avec le blé dit « dur ». N'entrons pas dans les détails trop compliqués entre blé dur et blé tendre, disons simplement que, comme beaucoup de céréales, le blé était une graminée, laquelle a été domestiquée, transformée etc. Le blé tendre utilisé dans la fabrication du pain, est plutôt cultivé dans les zones de hautes latitudes, tandis que le blé dur est cultivé dans les zones chaude et sèche, sud de l'Europe, par exemple.
Environ 376 entreprises de plus de 6 000 salariés représentent la meunerie française. 34 000 boulangeries emploient plus de 130 000 personnes. Les boulangeries artisanales détiendraient 60 % de part du marché du pain, pour un chiffre d'affaire de plus de 7 milliard d'€uros. La boulangerie industrielle qui regroupe 274 entreprises, pour un chiffre d'affaires de prés de 5 milliard d'€uros, emploie environ 35 000 salariés. Enfin, 11 500 salariés travaillent dans le domaine de la biscuiterie, dont le chiffre d'affaires serait d'environ 400 millions d'€uros.
Le maïs est une plante exigeante, pour germer, elle a besoin d'eau, d'oxygène et de chaleur. Ces racines sont grosses et paresseuses, alors que celles du blé sont fines et performantes.

Serons-nous contraints de nous adapter aux exigences de la nature, en cultivant des variétés de plantes, de céréales, dont les besoins en eau seraient moindres ?

Sources internet chambragri.fr

PAGE 13 : Le monde des insectes – Les Phasmes

AOUT 2011

« A la St Louis, l'été est fini »

Nous avons parlé des abeilles, des frelons et particulièrement du frelon asiatique, (n'oubliez pas de préparer le piège avant le mois de mai, avec de la bière brune et un sirop de fruits).

Et bien figurez-vous que je vais encore vous parler de mon petit jardin. Grace à l'observation de nos enfants, nous avons découvert un insecte fabuleux. En regardant un peu plus attentivement, nous en avons découvert deux ! Peut-être un couple …

Savez-vous ce qu'est un PHASME ?

C'est un insecte assez surprenant ! Lorsqu'il est suspendu à une branche de rosier par exemple, on peut le confondre avec un morceau de bois mort. Bien entendu, j'ai voulu en savoir un peu plus sur ce phénomène, et il semblerait que ces insectes viendraient du sud de l'Inde. Généralement, ils aiment les forêts tropicales humides, mais quelques espèces (environ 2 000 recensés) vivent dans les régions tempérées. Ces phasmes ont probablement été ramenés en Europe, au Moyen-âge, par les navigateurs, bien entendu.

Comme le caméléon, il prend l'aspect de l'endroit où il se trouve ; vert, sur une feuille verte, marron, sur une feuille marron (si nous pouvions en faire autant !). Ils se nourrissent en général de feuilles de ronces et boivent de l'eau. Ceux de notre jardin ont préféré le rosier grimpant, tout aussi épineux. Finalement, il n'y a pas que les chenilles qui aiment les feuilles…

Il existe de nombreux élevages de Phasmes, notamment dans les écoles. Etonnant ! Peut-être, le saviez-vous ?

Autrement dit, nous avons dû hériter de deux spécimens d'un élevage proche …

C'est celui qui mange les feuilles du rosier de notre jardin!

Si toutefois vous êtes concernés par la présence de nids de frelons asiatiques, voici quelques adresses (les plus proches de MAINZAC) de désinsectiseurs réalisant la destruction de nids. Ces entreprises figurent sur une liste déposée auprès du service interministériel de défense et de protection civile – préfecture de la Charente.

Mr Jean-Michel HAVARD
Gros Terme 16110 PRANZAC
Tél. 05.45.70.81.35 /06.40.39.39.81

ISS Hygiène et prévention
28, Allée Champ Brun
16000 ANGOULEME
Tél. 05.45.65.22.75

Laboratoire SUBLIMM
89C, Rue Jean-Jaurès
16160 GOND-PONTOUVRE
Tél. 05.45.69.01.45
N° vert : 0.800.120.820 (appel gratuit d'un poste fixe)

SEPTEMBRE 2011

Le soleil, les étoiles, le ciel tout entier nous est tombé sur la tête…Nous ne sommes pas éternels, il est vrai. Même si nous savons que le « grand âge » appelle à se séparer, la mort de ceux qu'on aime est toujours une douloureuse épreuve. Pour rendre hommage à notre père Louis PARANT, qui fût maire de Mainzac de 1953 à 1965, décédé le 4 septembre 2011, nous vous invitons à visiter Rochechouart, pays de la Météorite, une de ses passions.

On appelle « Astroblèmes » les cratères terrestres d'origine météorique, n'existant plus qu'à l'état de fossiles. Détruits par l'érosion ou recouverts de sédiments, il n'est pas facile de les déceler. Il en existe de célèbres au Canada et au Yucatan, entre autres. L'astroblème de Rochechouart-Chassenon, situé entre la Haute-Vienne et la Charente, est la conséquence de l'impact d'un astéroïde tombé sur terre il y a environ 214 millions d'années, sur la commune de Préssignac en Charente, au lieu-dit « La Judie ».
Cet astéroïde de plus d'un kilomètre de diamètre aurait provoqué un cratère d'environ 22 km de diamètre, en ravageant tout, sur plus de 100 km à la ronde, modifiant les roches du sous-sol sur une profondeur (mal définie), qui pourrait être de 5 km.
Bien entendu, l'érosion a maintenant effacé toutes traces, mais le sous-sol conserve de nombreuses roches appelées « les brèches ». Elles furent utilisées pour la construction de monuments, (les thermes de Chassenon en sont un exemple), et des habitations qui se succédèrent au cours des âges. L'origine de ces roches a soulevé nombre de questions : volcaniques ? Ciment artificiel ? Sédimentaires ?
L'origine météoritique, ne fût expliquée qu'en 1969 par un géologue du Musée d'Histoire naturelle.

« Les brèches » de Rochechouart sont les seules reliques encore visibles de l'évènement. Pour se rendre compte des dimensions du cratère, dont l'emprise fût déterminée avec plus de précisions vers 1974, voici les villes qui se sont construites sur l'emplacement, en partant de « La Judie » (centre).
Préssignac (16), Chassenon (16), Rochechouart (87), Videix (87), situées à moins de 5 km du centre du cratère.
Entre 5 et 10 km, Chabannais (16), Saillat/Vienne (87), Chéronnac (87), Verneuil (16), Etagnac (16), Vayres (87), St Quentin/Charente (16), Chaillac/Vienne (87). Enfin, à une dizaine de kilomètres, Massignac (16), Exideuil (16), Lésignac-Durand (16), Suris (16), Les Salles-Lavauguyon (87), St Bazile (87), Chabrac (16), St Junien (87), Mouzon (16), et Oradour/Vayres (87).
Au recensement de 1999, plus de 26 000 personnes étaient installées sur le lieu même du cratère.
Rochechouart est une ville fortifiée, avec un château des 12è, 15è et 19è siècles, construit sur un éperon rocheux de brèches météoriques. Observez les églises, les constructions, qui témoignent de l'utilisation de ce matériau.

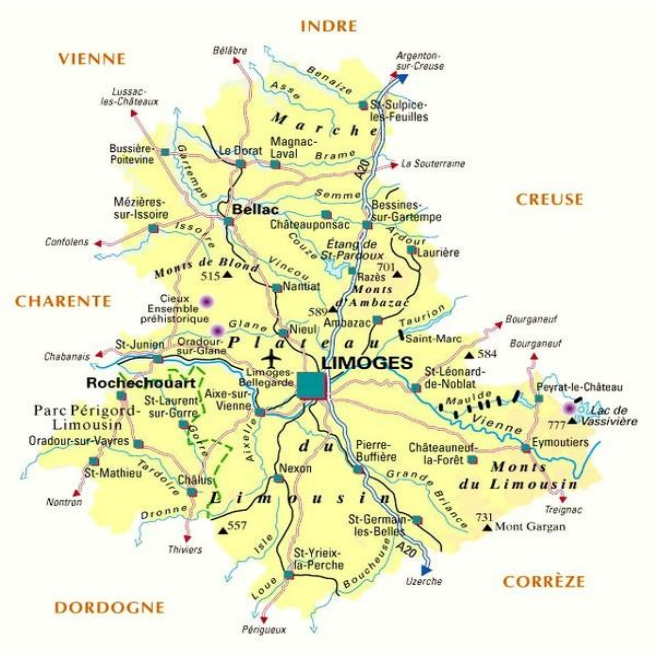

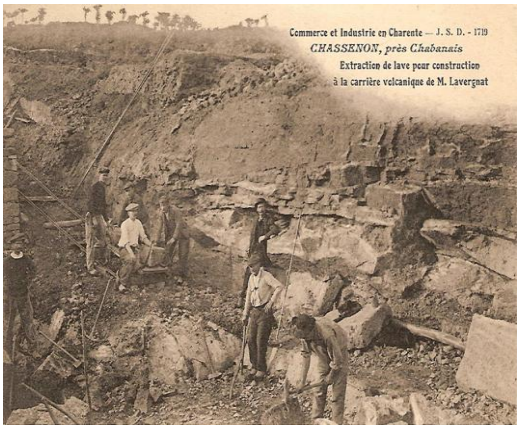

Extraction de la lave pour la construction

PAGE 15 : Les champignons

OCTOBRE 2011

Pousseront-ils ou ne pousseront-ils pas ? Tous les ans nous nous posons la même question pour les champignons, bien sûr ! Autrefois, on ne les mangeait pas, ils faisaient peur. Ils étaient utilisés en fumigation pour les abeilles, ou pour allumer le feu. La variété de bolets, le plus réputé de la gastronomie française, que nous recherchons avec délicatesse et discrétion, c'est bien entendu le Cèpe. Sa découverte est relativement récente, puisqu'il fût connu au 19è siècle, grâce au chef d'un Café parisien très fréquenté par la haute société de l'époque. Ce monsieur prénommé Alcide Bouton, eut l'idée de le cuisiner et de l'ajouter dans ses plats du jour, et ce fût un succès ! On parla du « Cèpe de Bordeaux ». La capitale de l'Aquitaine devint son premier port d'expédition.

Ce champignon qui aime les régions tempérées, pousse dans les forêts de conifères, au pied des pins et des sapins. Son nom vient du gascon « cep » qui signifie « tronc ». Son aspect et son lieu de pousse varient selon les régions, et les bois de chênes et de châtaigniers de la Charente limousine ne lui sont pas étrangers. Le pied du cèpe est trapu, et de couleur blanche pour être comestible. Il est préférable de couper le pied du champignon avec un couteau, plutôt que de l'arracher. Attention, les pieds jaune ou rouge, appartiennent à des espèces vénéneuses.

Sur les marchés on rencontre souvent le cèpe de Bordeaux, dont le chapeau est foncé. Le cèpe des pins, de couleur plus claire, est très parfumé. Celui que l'on trouve l'été est souvent véreux.

Faute de grives, on mange des merles, n'est-ce pas ? Et bien, faute de cèpes, si nous mangions des **« Vesses- de- loup » ?**

Ce n'est pas un ballon, mais bel et bien un champignon. Cette belle photo, (remarquez la comparaison pour la taille !) nous a été transmise par Marion VERLHAC, que nous remercions. La Vesse-de-loup géante, comme celle de la photo, peut atteindre 80 cm de diamètre et peser 20 kg ! Davantage encore lorsque les spécimens sont cultivés.

Ce champignon se plait dans les prairies fertilisées avec le fumier des ruminants ou des volailles de la basse-cour. Il est comestible tant que sa chair est bien blanche, et se mange aussi bien cuit que cru. Dès que sa couleur brunit il est impropre à la consommation. On peut le couper en cubes, ou en tranches comme des escalopes, les paner et les poêler ou les griller. Pour le consommer cru, il faut le saupoudrer de sel et de citron, puis le laisser macérer de 1 à 2 heures. Certains agriculteurs connaissent ce champignon, (il revient régulièrement dans les prairies) et favorisent sa croissance en le fertilisant. Attention la plupart des champignons sauvages contiennent des toxines et il est préférable de ne pas en manger plusieurs fois par semaine.

En se référant à Alcide Bouton, Marion nous fera peut-être apprécier la vesse- de-loup ! Qui sait, un futur marché à développer !?

PAGE 16 : Le défibrillateur

Entre 40 et 60 000 personnes meurent chaque année en France, d'un arrêt cardiaque. Beaucoup d'entre elles pourraient être sauvées en généralisant des défibrillateurs dans les lieux publics.
Selon un décret de mai 2007, le défibrillateur, qui était réservé aux urgentistes, peut désormais être utilisé par tout le monde.
Toutes les étapes du mode d'emploi sont automatisées ; une voix de synthèse et un écran guident l'utilisateur.
Le procédé parait simple, il s'agit d'un boitier qui comporte une source d'électricité interne, qu'il peut transmettre au torse humain par l'intermédiaire de deux palettes conductrices collées sur la poitrine du patient.
L'appareil établit d'abord un diagnostic, calcule et détermine les paramètres du choc à délivrer, en fonction de la taille du thorax et de la phase respiratoire.
Il faut agir très vite en cas d'arrêt cardiaque :

1° - Appeler les secours
2° - Masser
3° - Utiliser le défibrillateur et attendre les secours.

La commune de MAINZAC s'est dotée d'un défibrillateur qui est installé sous le préau, derrière la salle associative, côté local sanitaire.
L'utilisation d'un défibrillateur ne permet pas, à elle seule, de réanimer une personne. L'appareil complète et facilite les gestes de réanimation cardio-pulmonaire que l'on apprend lors des formations de secourisme. Même si le décret de Mai 2007 indique que les défibrillateurs externes peuvent être utilisés par « tout le monde », il est préférable d'avoir reçu une formation préalable. Certaines mesures sont rappelées par l'appareil automatique, d'autres nécessitent la maîtrise de certains gestes.

Cependant, il ne faut pas hésiter à l'utiliser en cas d'urgence.

Une formation a eu lieu le samedi 02 juin dernier – Peu de personnes étaient présentes à cette formation. Un nouvel appel vous sera adressé dans les prochains jours afin de recenser les volontaires pour une formation aux premiers secours par les sapeurs-pompiers de Montbron.

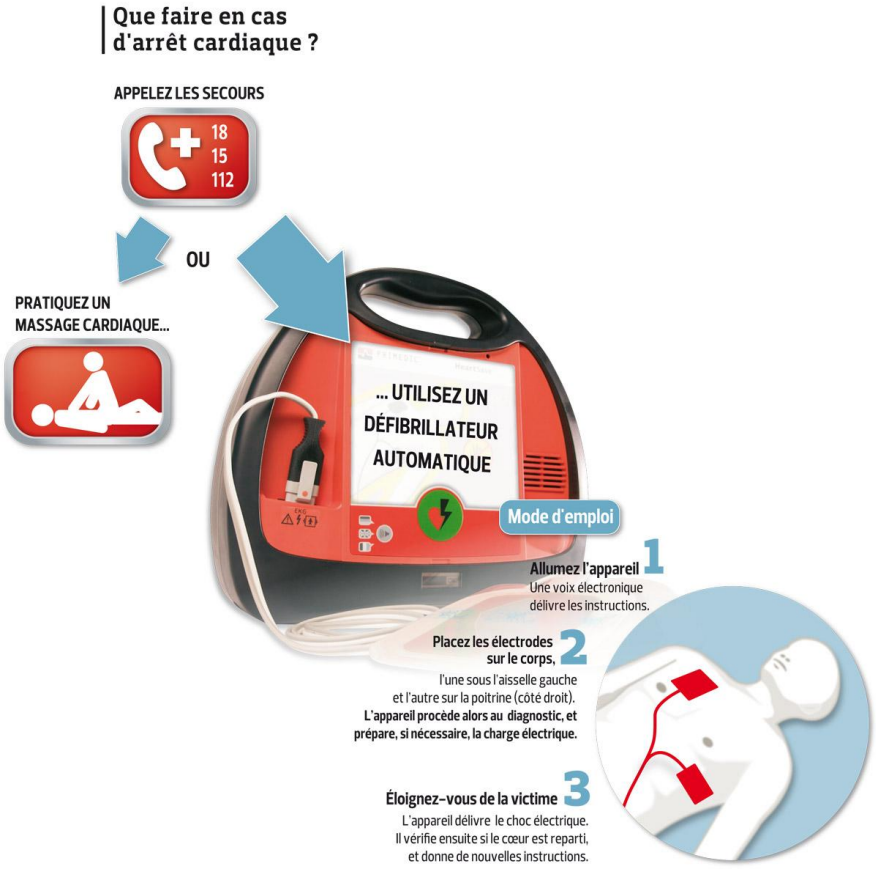

PAGE 17 : Energie solaire … centrales photovoltaïques

NOVEMBRE 2011

Le soleil produit une énergie disponible en quantité inépuisable, et grâce à lui, la terre reçoit chaque année plus de 20 fois nos besoins énergétiques. Cette énergie est disponible partout en France, avec des degrés d'ensoleillement plus ou moins important, selon les régions.

Les capteurs, sont le plus souvent installés sur le toit d'une maison. Ils sont :

- De type thermique, pour transformer cette énergie en chaleur, c'est-à-dire pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.
- De type photovoltaïque, en panneaux modules, pour transformer cette énergie en électricité.

Les installations au sol, que l'on appelle « centrales photovoltaïques » sont soumises à une déclaration préalable auprès du Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, si la puissance est supérieure à 250 KWc. Le Kilowatt-crête, (KWc) est l'unité utilisée uniquement dans le domaine du Photovoltaïque. Le Watt-crête caractérise la puissance d'un panneau solaire.

Ces installations sont également soumises à enquête publique, dans le cadre de la procédure du permis de construire. Depuis mars 2002, les principaux interlocuteurs, (ERDF, EDF, SEI ou la Régie locale de distribution), ont l'obligation de procéder au rachat de l'électricité photovoltaïque.

Afin de bénéficier de l'obligation d'achat, tout producteur d'électricité photovoltaïque doit faire une demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau public dont il dépend. Un contrat fixe pour 20 ans les conditions d'achat de l'électricité produite. Depuis mars 2011, le tarif d'achat, applicable <u>à tout nouveau contrat</u> est variable chaque trimestre, en fonction du volume de demandes de raccordement du trimestre précédent. Le tarif d'achat peut donc baisser chaque trimestre entre 2,6 et 9,5%.

En 1964, une association à but non lucratif, a été créée par la filière électrique et des groupements de consommateurs, inquiets de la qualité des installations électriques. Il s'agit du « Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité », plus connu sous le diminutif, CONSUEL.

Dès 1972, les pouvoirs publics imposent « l'attestation de conformité » pour les logements neufs, en 2001 pour les bâtiments en rénovation et en 2010, elle est imposée aux installations de production, notamment photovoltaïque.

Sources ademe

Ce bref résumé, pour citer le projet en cours d'étude sur la commune de MAINZAC. Monsieur et Madame VERLHAC loueraient une parcelle de terrain à une société qui installerait une centrale photovoltaïque au sol. Ce projet serait le bienvenu pour l'avenir de la commune ! Il faut attendre patiemment que le processus de l'enquête publique se mette en place et ce qu'il en résultera.

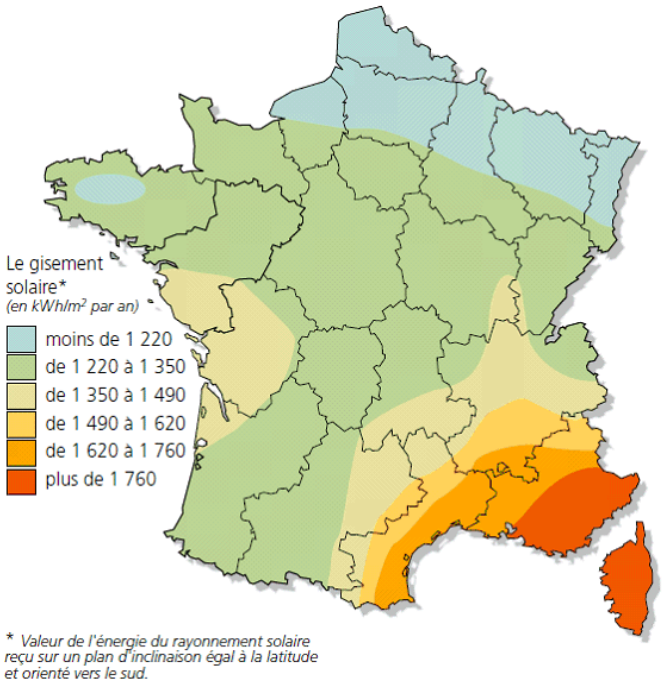

PAGE 18 : Crédit d'impôts

Afin de nous interpeler sur les économies qui peuvent être réalisées en matière d'énergie et de développement durable, les pouvoirs publics continuent d'appliquer en 2012, la disposition fiscale qui permet de déduire des impôts sur le revenu, une partie des dépenses réalisées avant le 31 décembre 2015, pour certains travaux d'amélioration énergétique de la résidence principale. C'est le Crédit d'Impôts.
La plupart des taux ont cependant été revus à la baisse, par rapport à 2011.

Les équipements et matériaux suivants, donnent droit à un crédit d'impôts de :
- 15 % pour l'isolation des parois opaques (murs, toiture)
- 15 % pour les appareils de régulation de chauffage
- 15 % pour les appareils de production d'énergie renouvelable (production d'eau chaude, par exemple)
- 15 % pour les pompes à chaleur air-eau (chauffage). **Les pompes à chaleur air-air sont exclues**.
- 15 % pour les équipements permettant la récupération des eaux de pluie
- 11 % pour le solaire photovoltaïque
- 15 % pour les appareils de chauffage fonctionnant au bois ou à la biomasse
- 26 % pour le remplacement d'un appareil ancien (vieille chaudière)
- 10 % pour les chaudières à condensation. **Les chaudières dites « à basse température », sont exclues.**
- 26 % pour les pompes à chaleur géothermique (compris forage et pose des capteurs).
- Les équipements de production d'énergie, utilisant l'éolienne, l'hydraulique ou le solaire thermique, conservent un taux de 32 %.
- Un nouveau crédit d'impôt au taux de 17 %, figure sur la liste. Il concerne la chaudière à micro-cogénération gaz (production simultanée d'énergie électrique et thermique).
- Les dépenses engagées pour connaitre le diagnostic de performance énergétique de son logement ouvrent droit à un crédit d'impôts de 32 %, **à condition qu'il ne soit pas à vendre ou à louer.**

Pour bénéficier d'un taux de 10 %, concernant les volets isolants, les portes d'entrée donnant sur l'extérieur, il faut réaliser au moins 2 actions en même temps (isoler les murs extérieurs, par exemple). Il en est de même pour l'isolation des parois vitrées, **sous certaines conditions de performance thermique**.

Attention : **Tous les travaux doivent être réalisés par un professionnel. Les équipements, les matériaux et les appareils, doivent correspondre à des normes, à des exigences de performances précisées dans les textes réglementaires, qui peuvent être obtenus auprès du centre des impôts.**

Lorsque 2 actions sont réalisées ensemble, pour une maison de plus de deux ans, la plupart de ces travaux peuvent bénéficier d'une augmentation de 10 points du taux de base.

Pour bénéficier du crédit d'impôt, il faut joindre à sa déclaration de revenus :

- La facture faisant apparaître le montant TTC de la fourniture des produits. **Le montant de la pose n'est pas pris en compte, sauf pour l'isolation mur et toiture.**

Si les critères de performances thermiques des produits ne sont pas spécifiés sur la facture, il faudra joindre :
- Un certificat du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, qui les validera. Le CSTB est l'organisme public indépendant, au service de l'innovation dans le bâtiment (recherche, expertise, évaluation).
Il faut toujours garder la copie des justificatifs transmis.

Pour bénéficier du crédit d'impôts, il y a des conditions obligatoires :
- Etre propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit de sa résidence principale, habitée plus de 6 mois dans l'année, et achevée depuis plus de 2 ans
- Pour en bénéficier, les propriétaires-bailleur de logements achevés depuis plus de 2 ans également, doivent s'engager à louer (pas meublé) pendant au moins 5 ans, à des personnes qui en feront leur habitation principale, et qui ne seront pas membres du foyer fiscal du propriétaire-bailleur.

Plafond des dépenses auxquelles s'applique le crédit d'impôts :
- 8 000 € pour une personne seule
- 16 000 € pour un couple soumis à imposition commune, majorés de 400 € par personne à charge, et de 200 € pour un enfant en garde alternée.
- Pour les bailleurs, le plafond est de 8 000 € par logement, dans la limite de 3 logements (5 années consécutives comprises entre le 01-01-2009 et le 31-12-2015.

Pour le solaire thermique, ce plafond est limité à 1 000 € par m2 de capteurs.
Pour le solaire photovoltaïque, ce plafond est limité à 3 200 € par KWc

Rappel et précisions concernant le DPE
L'information avait fait l'objet d'un paragraphe dans le précédent journal, mais nous y ajoutons quelques précisions, puisque ce sujet est de plus en plus à l'ordre du jour.
Depuis le 1er janvier 2011, pour vendre ou louer un logement, nous avons l'obligation de faire établir un Diagnostic de Performance Energétique (DPE). Le DPE doit être réalisé par un professionnel du bâtiment. Il doit être indépendant, avoir souscrit une assurance professionnelle, et ses compétences doivent être certifiées par le Comité français d'accréditation (COFRAC). **Les tarifs n'étant pas réglementés, ils peuvent varier entre 100 et 250 €, il est donc préférable de demander plusieurs devis.**

Qui paye le diagnostic (DPE) :
- Le vendeur, lorsqu'il s'agit d'un bien à vendre.
- Le maître d'ouvrage, pour une construction neuve.
- Le propriétaire-bailleur, pour une location
- Le promoteur, s'il s'agit d'une vente sur plan.

Les recommandations qui en résultent encouragent la réalisation de travaux d'économie d'énergie, mais il n'est pas obligatoire de faire ces travaux.
Le cas est simple pour les constructions neuves qui entrent généralement dans le cadre des économies d'énergie, mais il est plus difficile de tout maîtriser pour un logement ancien. Il y a des possibilités pour tenter d'y parvenir le mieux possible, voici quelques exemples :
- Isoler le toit ou le plancher du grenier, doubler les murs, profiter d'isoler le sol lorsqu'il doit être refait, remplacer les menuiseries, la vieille chaudière par un équipement à meilleur rendement etc.

Où part l'énergie

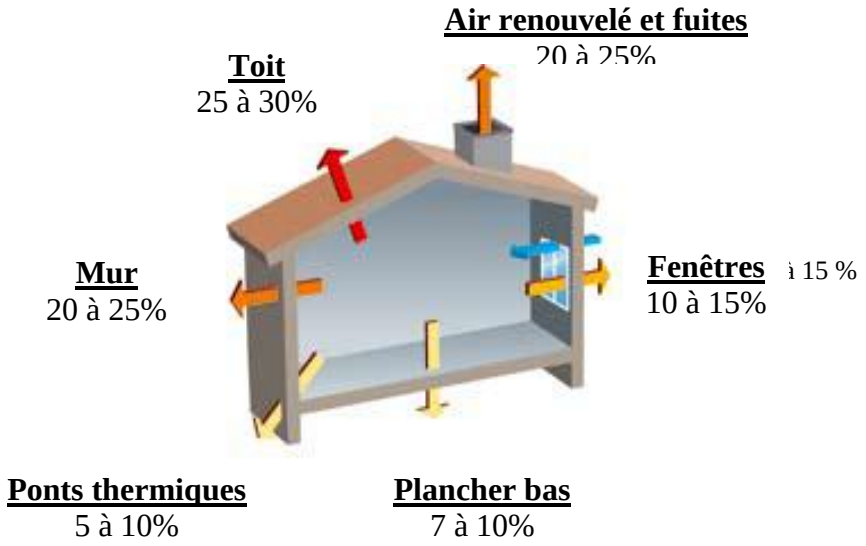

Sources ADEME

PAGE 20 : Noël à Mainzac

DECEMBRE 2011

Comme les autres années, Le Comité des Fêtes a invité le Père Noël à faire une halte à MAINZAC, pour la traditionnelle distribution de cadeaux aux enfants de la commune. Son costume reluisant, qui semble fait sur mesure, lui sied à ravir !

Peut-être que l'année prochaine nous pourrions partager cette journée en même temps que les vœux de Monsieur le Maire, du conseil municipal et de la galette ? Une idée comme une autre …

Nous voici donc au mois de **Janvier 2012,** si vous n'avez pas eu le calendrier de collecte des sacs jaunes, en voici un exemplaire.

COLLECTE DES SACS JAUNES

MERCREDI des semaines impaires
Le calendrier tient compte du report des jours fériés.

JANV. 2012	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 2013
D 1 FÉRIÉ	M 1	J 1	D 1	M 1 FÉRIÉ	V 1	D 1	M 1	S 1	L 1 40	J 1 FÉRIÉ	S 1	M 1 FÉRIÉ
L 2 1	J 2	V 2	L 2 14	M 2	S 2	L 2 27	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2
M 3	V 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3 36	M 3	S 3	L 3 49	J 3
M 4	S 4	D 4	M 4	V 4	L 4 23	M 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4
J 5	D 5	L 5 10	J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5 45	M 5	S 5
V 6	L 6 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6	L 6 32	J 6	S 6	M 6	J 6	D 6
S 7	M 7	M 7	S 7	L 7 19	J 7	S 7	M 7	V 7	D 7	M 7	V 7	L 7 02
D 8	M 8	J 8	D 8	M 8 FÉRIÉ	V 8	D 8	M 8	S 8	L 8 41	J 8	S 8	M 8
L 9 2	J 9	V 9	L 9 FÉRIÉ15	M 9	S 9	L 9 28	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9
M 10	V 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10 37	M 10	S 10	L 10 50	J 10
M 11	S 11	D 11	M 11	V 11	L 11 24	M 11	S 11	M 11	J 11	D 11 FÉRIÉ	M 11	V 11
J 12	D 12	L 12 11	J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12 46	M 12	S 12
V 13	L 13 7	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13	L 13 33	J 13	S 13	M 13	J 13	D 13
S 14	M 14	M 14	S 14	L 14 20	J 14	S 14 FÉRIÉ	M 14	V 14	D 14	M 14	V 14	L 14 03
D 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15	D 15	M 15 FÉRIÉ	S 15	L 15 42	J 15	S 15	M 15
L 16 3	J 16	V 16	L 16 16	M 16	S 16	L 16 29	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16
M 17	V 17	S 17	M 17	J 17 FÉRIÉ	D 17	M 17	V 17	L 17 38	M 17	S 17	L 17 51	J 17
M 18	S 18	D 18	M 18	V 18	L 18 25	M 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18
J 19	D 19	L 19 12	J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19 47	M 19	S 19
V 20	L 20 8	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20	L 20 34	J 20	S 20	M 20	J 20	D 20
S 21	M 21	M 21	S 21	L 21 21	J 21	S 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21	L 21 04
D 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	S 22	L 22 43	J 22	S 22	M 22
L 23 4	J 23	V 23	L 23 17	M 23	S 23	L 23 30	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23
M 24	V 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24 39	M 24	S 24	L 24 52	J 24
M 25	S 25	D 25	M 25	V 25	L 25 26	M 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25 FÉRIÉ	V 25
J 26	D 26	L 26 13	J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26 48	M 26	S 26
V 27	L 27 9	M 27	V 27	D 27	M 27	V 27	L 27 35	J 27	S 27	M 27	J 27	D 27
S 28	M 28	M 28	S 28	L28FÉRIÉ22	J 28	S 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28	L 28 05
D 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	S 29	L 29 44	J 29	S 29	M 29
L 30 5		V 30	L 30 18	M 30	S 30	L 30 31	J 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30
M 31		S 31		J 31		M 31	V 31		M 31		L 31 01	J 31

PAGE 22 : Les ordures ménagères…le verre

Continuez à passer au verre !
En un an, 100 tonnes de verre en plus ont été collectées dans les bornes à verre, l'équivalent de 5 semi-remorques. Des résultats encourageants ! Pourtant, il reste encore 7kg de verre non triés par an et par habitant dans les ordures ménagères. Autant de verre donc qui pourrait être recyclé au lieu d'être enfoui en centre de stockage, et qui présente un risque pour les agents de collecte. De plus, ces déchets non triés génèrent un surcoût important pour la collectivité et un gaspillage de matière première, le verre étant recyclable à 100% et à l'infini. Gardez le bon réflexe : bouteilles, pots et bocaux en verre vont dans le conteneur !
Que doit-on mettre dans le conteneur à verre ?
Pour être recyclés, tous les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux en verre uniquement) doivent être déposés dans la borne à verre. Nul besoin de les laver, il suffit de bien les vider et de penser à **enlever les bouchons et les couvercles**. Pour connaître la borne à verre la plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site Internet de Calitom, et entrez le nom de votre commune dans la rubrique ''Ma commune'', ou simplement téléphoner à la mairie de votre domicile.

Ne rien déposer au pied des conteneurs ! Trop souvent, on y trouve toutes sortes de déchets, des poubelles, des bouteilles... Le spectacle n'est pas très réjouissant pour les riverains. Le problème, au-delà de l'incivilité, est que le verre n'est pas collecté par une benne classique mais par une grue, qui n'est pas équipée pour emmener les autres déchets.

Attention aux faux-amis ! Les autres types de verre, même transparents, ne doivent pas être déposés dans la borne à verre. **Surtout pas de :** porcelaine, faïence, grès, carrelage, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent ou coloré, vitrocéramique... Ils n'ont pas la même composition ni les mêmes caractéristiques de recyclage. Amenez-les à la déchetterie !

Le verre, 100% recyclable. Le verre est recyclable à 100% et à l'infini. Après usage, il est collecté et acheminé vers Saint-Gobain, sa filière de valorisation. Le recyclage d'une tonne de verre permet de fabriquer 2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl. En 2010, Calitom a collecté 7 274 tonnes de verre, soit 36,26 kg par habitant. Poursuivons nos efforts !

Des doutes ou des questions ?
Le numéro vert de Calitom 0 800 500 429 reste bien entendu toujours à votre disposition pour vous répondre. Vous pouvez également vous rendre sur le site internet www.calitom.com, rubrique "Où va ce déchet".

PAGE 23 : Les ordures ménagères… le recyclage

En 2012, la taxe des ordures ménagères augmentera vraisemblablement, de 1,5% en moyenne, pour les charentais. CALITOM (Service Public des Déchets), assure toute la chaîne d'élimination des déchets ménagers sur pratiquement la totalité du département de la Charente. Le syndicat, qui gère : la collecte des ordures ménagères, des recyclables, du verre, des bio déchets, le tri des recyclables, le compostage, le stockage des déchets ultimes, ainsi que les déchetteries, est composé de 173 agents. La directive européenne du 6 juillet 2005, comme le grenelle de l'environnement, place le réemploi et la réutilisation comme des éléments prioritaires des actions à mener pour lutter contre le gaspillage et pour favoriser la diminution des déchets à la source. Afin de donner une seconde vie aux objets divers, jetés en déchetterie, une « boutique Calitom » a été créée. Ces objets remis à la vente, ont pour but de détourner environs 80 tonnes de déchets de matériaux et de générer plus de recettes. Pour 2012, le produit de la vente d'objets (mobilier, linge etc.) serait estimé à plus de 53 000€, évitant un remboursement en dépenses de traitement, de l'ordre de 6 300 €.

En 2012, six personnes travaillent aux entrepôts de la « boutique » située à Poulignac (16190), au lieu-dit « l'Ouche grillée », environs 31 km au sud d'Angoulême.

Ouverture, les mercredis de 14 h à 17 h et les samedis de 14 h à 18 h.

- Samedi 14 avril et Mercredi 25 avril 2012
- Samedi 12 mai et Mercredi 23 mai 2012
- Samedi 16 juin et Mercredi 27 juin 2012
- Samedi 7 juillet et Mercredi 18 juillet 2012

- Pas de vente le samedi en août, ni les mercredis 8 et 23 août 2012

- Samedi 8 septembre et Mercredi 19 septembre 2012
- Samedi 13 octobre et Mercredi 24 octobre 2012
- Samedi 17 novembre et Mercredi 28 novembre 2012
- Samedi 8 décembre et Mercredi 19 décembre 2012.

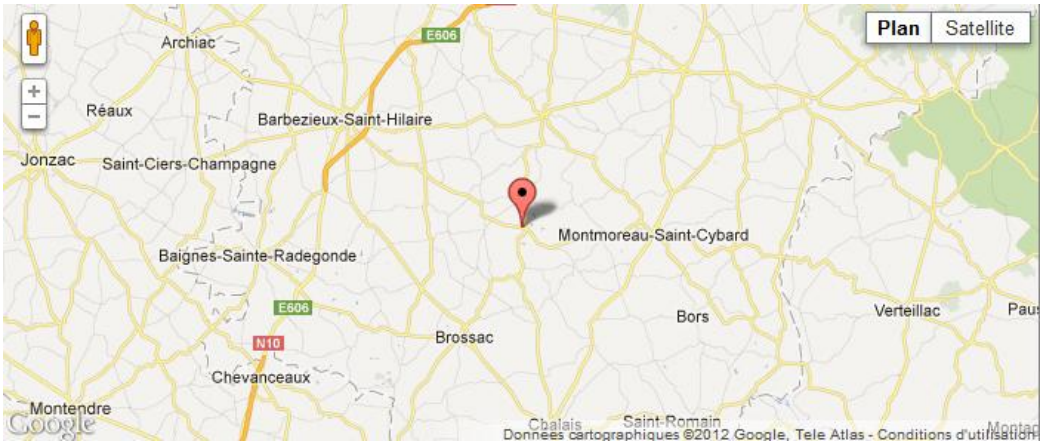

PAGE 24 : Du Nouvel an à la St Valentin

Le 07 janvier à 11 h, nous nous sommes retrouvés dans la salle de la mairie pour les traditionnels vœux de nouvel an présentés par les élus municipaux. Pour tous ceux qui ont la possibilité d'utiliser un ordinateur, Monsieur le Maire présente à la population le nouveau site internet (accueil@16mainzac.fr).
Les différents projets en cours ou à venir, évoqués dans les comptes rendus du Conseil municipal, ont été expliqués en détail.
Après cette réunion, nous avons tous partagé le repas de midi dans la salle associative. Agréable moment de retrouvailles que nous aimerions pouvoir renouveler.

Les superstitieux du vendredi 13 sont servis. Le 13 janvier 2012, nous ne savons plus si nous devons écrire : Ah ! Ha ! Ou, **AAA**. Les dépenses budgétaires de la zone Euro sont surveillées par les agences de notation et la France vient de perdre « son » triple A. Nous devons limiter nos dépenses, chercher des économies, développer la croissance économique, vendre plus, vendre mieux…

En Italie, 500 millions de Dollars se sont couchés sur l'eau, plus l'indemnisation des passagers sans oublier le grand nombre de morts ou disparus, c'est le naufrage du Paquebot de croisière, « Le Concordia », au large de la Toscane, avec 4000 passagers à bord.

FEVRIER 2012

Le 05 février, première vague de froid et premiers flocons de neige…La commune elle aussi, se trouve un peu isolée et les habitants s'organisent et s'entraident. Comme prévu dans le plan de sauvegarde, chaque conseiller et la mairie ont tenté de se renseigner sur les difficultés rencontrées dans les villages, en téléphonant aux habitants.
A l'avenir, il faudra sans doute améliorer les moyens de communications. Dans le cas de neige trop abondante et installée dans le temps, parce que le froid est intense, peut-être devrions-nous songer à utiliser les tracteurs disponibles ?
Bien entendu, le concours de belote qui devait avoir lieu le 12 février a été annulé … Dommage ! Mais ce n'est pas grave, nous le ferons… plus tard !
Attendons le 14 février, et les miracles de St Valentin, considéré comme protecteur de tous les maux !
Cette fête serait en quelque sorte un héritage de l'Antiquité, époque à laquelle on célébrait le Dieu de la fécondité, le 15 février. Pendant son règne (268/270), l'empereur païen Claude II, avait interdit le mariage pour ménager les forces des hommes en âge de combattre. Un prêtre prénommé Valentin, continue de leur donner en secret la bénédiction du mariage. Il fût démasqué et emprisonné. L'histoire raconte que pendant sa captivité, il fît la connaissance de la fille de son geôlier, Augustine. Cette dernière était aveugle et elle recouvre la vue grâce à Valentin. Avant d'être décapité à Rome, il envoie un message à Augustine, signé « Ton Valentin ».
Pourquoi la date du 14 février ? Peut-être parce qu'une croyance médiévale dit que les oiseaux s'accouplent vers la mi-février et qu'ils sont considérés comme les messagers du printemps et de l'amour !
Fêtée traditionnellement dans les pays anglo-saxons, St Valentin n'est vraiment connu en France, que depuis les années 1980.
Quelques conseils pour la protection des cultures sont liés à St Valentin. Dans la région du Maine et Loire, par exemple, on semait le trèfle (violet) le jour de la St Valentin pour qu'il ne gonfle pas l'estomac des bestiaux.
« S'il gèle à St Valentin, il n'y a ni foin ni vélins.»
« Le vélin » est une peau de veau extrêmement douce, très blanche et d'une grande finesse, utilisée dans la fabrication d'un papier de haute qualité très recherché en calligraphie. Cette méthode est apparue à la fin du Moyen-âge.

Quoiqu'il en soit, bonne fête à tous les amoureux !

PAGE 25 : Election présidentielle

MARS 2012

Dans quelques semaines, les urnes seront installées dans les communes françaises et dans les territoires d'outre-mer, pour élire ou réélire le Président de la République. Le premier tour se déroulera le 22 avril 2012.

Dans la mesure où les conditions citées ci-après sont remplies, tout Citoyen français peut se présenter aux élections présidentielles.

- Il faut être âgé de 18 ans minimum.
- Avoir la capacité juridique
- Ne pas s'être vu retirer son droit de vote
- Avoir satisfait aux obligations imposées par le code du service national
- Obtenir 500 signatures d'élus d'au moins 30 départements, sans dépasser plus de 50 signatures par département.
- Fournir une déclaration patrimoniale. Celle du candidat élu est rendue publique, et un mois avant la fin de son mandat, il devra à nouveau déposer une nouvelle déclaration, afin de constater qu'il n'y a pas eu d'enrichissement personnel.

Sous les IIIème et IVème Républiques, disons entre 1871 et 1958, le Président de la République, dont la fonction était surtout honorifique, était élu par un collège de « grands électeurs » au nombre de 1000 environ.
C'était la chambre des députés et celle du Sénat.
A partir de 1958, la constitution de la Vème République, lui donnait un pouvoir plus important. Le collège électoral fût élargi à d'autres élus, Conseils généraux, représentants élus des conseils municipaux, et des territoires d'Outre-mer. Cela représentait 81700 électeurs, et Charles de Gaulle fut élu le 21 décembre 1958 avec 78,5%, des voix de ces « grands électeurs ».

Suite à l'attentat du Petit-Clamart, le 22 août 1962, la question de la légitimité du Président de la République est posée, et pour affermir l'autorité de la fonction, Charles de Gaulle comprit la nécessité d'interroger le peuple et proposa l'élection du Président de la République au suffrage universel direct.
Cette proposition, confirmée par le référendum du 28 octobre 1962 (62,2% des suffrages exprimés), sera appliquée lors de l'élection des 05 et 19 décembre 1965.
Voici les résultats d'alors, publiés au journal officiel :
24 371 647 votants et 23 703 434 suffrages exprimés.
- Charles de GAULLE 13 083 699 voix (55,20 %)
- François MITERRAND 10 619 735 voix (44,80 %)

Charles de GAULLE sera donc réélu. Suite aux évènements de mai 1968, il proposera un référendum « OUI ou NON », sur la réforme du Sénat et la Régionalisation, le 27 avril 1969. Le « NON » l'emportera avec 53 % des suffrages.
Le lendemain il déclare :
« Je cesse d'exercer mes fonctions de Président de la République. Cette décision prend effet aujourd'hui à midi ».
Alain POHER, Président du Sénat, assura l'intérim jusqu'à la prochaine élection de mai 1969.
Charles de GAULLE décèdera peu de temps après, le 09 novembre 1970 à Colombey- les- deux- églises, où il s'était retiré.

Lorsque la fonction de Président de la République n'est plus assurée pour quelque cause que ce soit, le gouvernement saisit le Conseil constitutionnel pour constater le fait, et c'est le Président du Sénat qui assure l'intérim ; s'il est empêché à son tour, l'intérim est assuré par le Gouvernement.
Si cet empêchement est déclaré définitif par le Conseil constitutionnel, un scrutin pour l'élection d'un nouveau Président aura lieu dans les 20 à 30 jours suivants.

MARS 2012

Le Conseil constitutionnel contrôle également, que les lois, les traités internationaux, la régularité des élections nationales et des référendums, soient conformes à la Constitution.. Le Président de la République, lui-même, désigne le Président de cet organisme. La France est actuellement régie par la Constitution de la Vème République de 1958, qui a été modifiée plusieurs fois. La Constitution est la loi fondamentale d'un Etat.

Art. 16 de la déclaration des droits de l'homme :

« Toute Société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ».

Le Conseil constitutionnel est un organisme formé de 9 personnalités nommées pour 9 ans (3 par le Président de la République, 3 par le Sénat et 3 par le Président de l'Assemblée nationale). Leur mandat n'est pas renouvelable et les anciens Présidents de la République en sont membres de droit à vie.

AVRIL 2012

Ce 22 avril, les électeurs de la commune de Mainzac ont participé en grand nombre au premier tour des élections présidentielles. 76 votants pour 85 électeurs inscrits. Blanc/nul : 1 bulletin Exprimés : 75

10 candidats se sont présentés, **voici les résultats de la Commune :**

Eva JOLY	3	4, 00 %
Marine LE PEN	23	30, 66 %
Nicolas SARKOZY	24	32, 00 %
Jean-Luc MELENCHON	4	5, 33 %
Philippe POUTOU	0	0 %
Nathalie ARTHAUD	1	1, 33 %
Jacques CHEMINADE	0	0 %
François BAYROU	2	2, 66 %
Nicolas DUPONT-AIGNAN	3	4, 00 %
François HOLLANDE	15	20, 00 %

Au niveau national, les deux candidats qui ont obtenu le plus de suffrages, et qui se présenteront pour le deuxième tour, sont :

- François HOLLANDE avec 10 272 705 suffrages, soit 28, 63 %, représente le Parti Socialiste.
- Nicolas SARKOZY avec 9 753 629 suffrages, soit 27, 18 %, représente le Parti de l'UMP (Union Pour un Mouvement Populaire), Président de la République depuis 5 ans.

MAI 2012

15 jours plus tard, c'est-à-dire le **06 mai 2012,** nous nous retrouvons dans les bureaux de vote pour élire ou réélire le Président de la République.

Importante participation à Mainzac ; à la fermeture du scrutin nous avons comptabilisé 79 votants pour 85 électeurs inscrits, soit 92 %.

Résultats de ce second tour pour la Commune :

7 % d'abstentions – 8 bulletins blancs/nuls

- Nicolas SARKOZY	44	62 %
- François HOLLANDE	27	38 %

Au niveau national, les résultats pour chacun des candidats, sont les suivants :

- François HOLLANDE 18 000 668 soit 51, 64 %
- Nicolas SARKOZY 16 860 685 soit 48, 36 %

Ayant obtenu la majorité des suffrages, François HOLLANDE est élu septième Président de la Vème République française.

PAGE 27 : - Election présidentielle – L'investiture … suite

Ce mardi 15 mai 2012, profitons-en pour souhaiter une bonne fête à toutes celles qui se prénomment DENISE !

C'est aujourd'hui que s'est déroulée la passation des pouvoirs entre le Président sortant Nicolas SARKOZY et le Président élu François HOLLANDE.
L'investiture, est le processus de désignation officielle du Président de la République. Cette cérémonie solennelle a lieu dix jours après les résultats du second tour de l'élection, selon une organisation bien établie.
Le Président entre au Palais de l'Elysée, résidence officielle des Présidents de la République depuis 1874, par la cour d'honneur en passant devant un détachement de la Garde républicaine. Après un entretien avec son prédécesseur, le Grand Chancelier lui remet les insignes de grand' croix de la Légion d'Honneur.
La cérémonie se poursuit ensuite dans la salle des fêtes, où l'Orchestre de la Garde républicaine interprète une marche solennelle, le Président du Conseil constitutionnel donne lecture de la proclamation des résultats officiels de l'élection. Le Président élu signe le procès-verbal d'investiture, et le Grand chancelier lui présente le collier en or, (ce n'est pas une décoration, mais une attribution à la fonction) qui matérialise l'investiture du Président de la République dans la qualité de Grand Maître de l'Ordre de la légion d'honneur. Ce grade lui permet de décorer de la légion d'honneur, certaines personnalités pour service rendu. Le collier est ensuite ramené au Musée de la Légion d'honneur. Créé sur ordre de Napoléon 1er en 1804, ce collier fût remis pour la première fois, à Vincent Auriol, Président de la République de 1947 à 1953.

A l'issu de cette cérémonie, les honneurs militaires lui sont rendus par la Garde républicaine, et après avoir écouté la Marseillaise devant le drapeau, le Président passe les troupes en revue.
Pour saluer cette investiture, 21 coups de canons seront tirés depuis l'Esplanade des Invalides.

Les Invalides

Très en retard pour la date de parution du journal, je vais vous saluer maintenant, et vous laisser tourner les pages suivantes. Vous découvrirez entre autre, les talents cachés de ces dames trop discrètes ! Les dessins de Madeleine, et les sculptures sur métal de Louise. Il y a, aussi, des artistes à Mainzac ! Un grand merci pour leur participation. Reprenons le cahier de brouillons, il faut dès maintenant préparer la prochaine édition !

PAGE 28 : Courrier des lecteurs … Les dessins de Madeleine CHATAIN

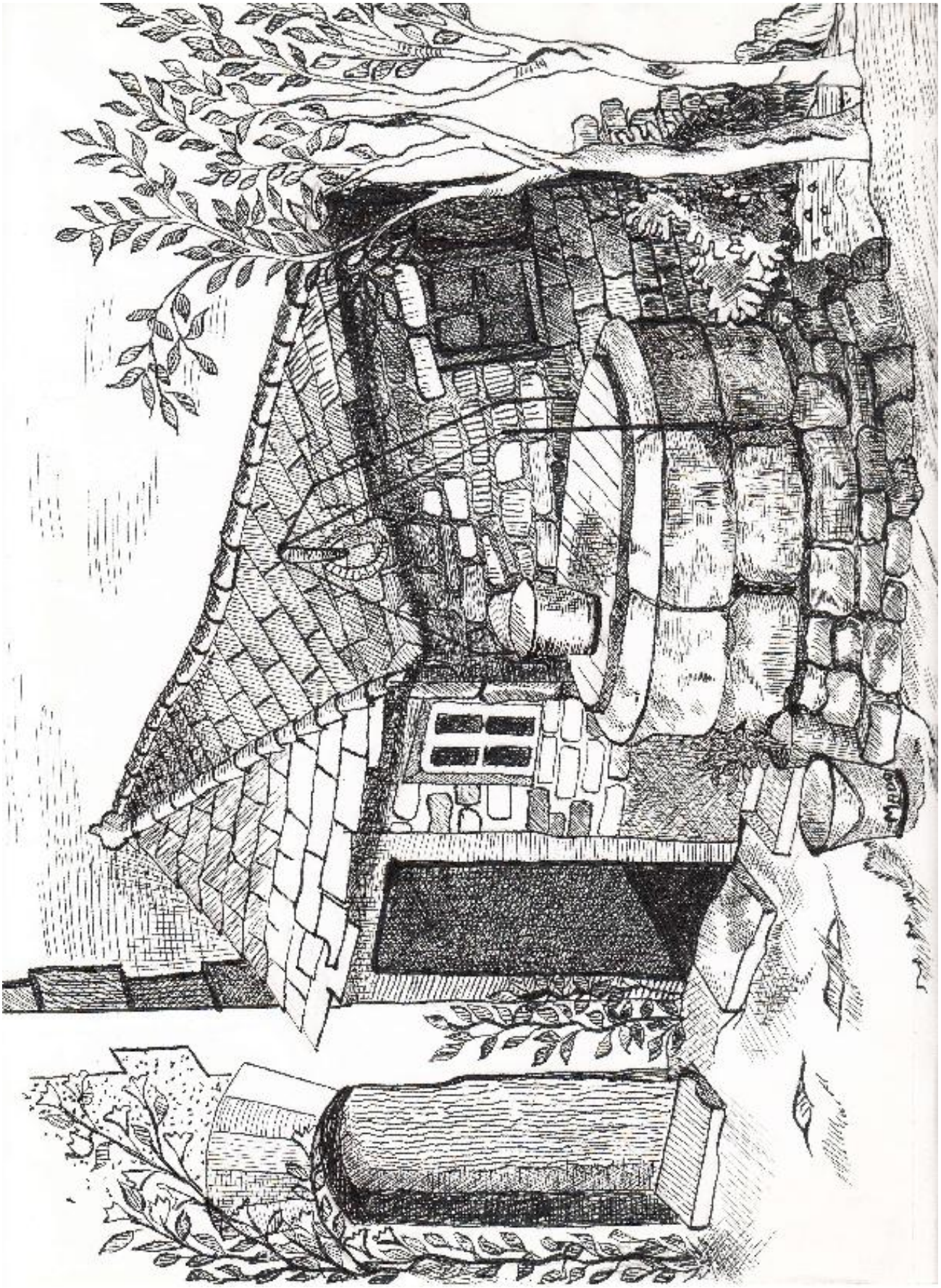

MADO

ForgedArt

Objet 'd'art fait à la main à Mainzac
*Sculpture sur métal, réalisée en fer et cuivre
*Fleurs du Mariage en aluminium
*Bijoux en cuivre

Louise Smith - Artiste en métal.

En pleine campagne, il y a un atelier comme autrefois…… où les objets d'art sont créés de façon traditionnelle, complètement originale et unique.
Née en Angleterre en 1971, Louise a commencé son travail avec le métal depuis 1998. Au début, elle faisait des bijoux artisanaux et obtient un diplôme ; puis, au cours de ses études elle découvrit d'autres méthodes pour travailler la ferronnerie, l'orfèvrerie. En 2001, elle obtient une Licence avec mention.
Elle arrive à Mainzac en 2005 et décide enfin de satisfaire son ambition et d'établir son propre atelier de forge.
Son travail actuel est d'une nature artistique sculptural, essentiellement basé sur un mélange d'acier et de cuivre à l'aide d'une variété de techniques traditionnelles pour créer des pièces uniques et individuelles dans le domaine de l'art du métal.
Elle réalise également un concept unique : les Fleurs de Mariage en métal. Créés en aluminium, elle fait les bouquets, les objets décoratifs pour le mariage.
Elle expose ses créations dans le pays, les marchés artisanaux, les galeries d'art. Elle vend également sur internet. Elle dessine et réalise en exclusivité l'objet souhaité par ses clients, sur commande.

http://forgedart.eu
Louise Smith
Labadias
16380 MAINZAC

Portage de livres à domicile

Sur la communauté de communes Seuil Charente-Périgord

- Le portage de livres à domicile s'adresse aux personnes ayant des difficultés à se déplacer : personnes âgées, handicapées, se trouvant dans l'incapacité, momentanée ou durable, de se rendre à la bibliothèque.

- Le but est de maintenir à la fois l'accès aux livres et au service public.

- Les tarifs sont de 10€ pour l'année pour les Montbronnais et de 15€ pour les autres.

- Les abonnés à ce service pourront choisir 5 documents parmi l'éventail proposé pour une durée d'un mois.

- Le portage se fera le lundi.

Si ce service vous intéresse, contactez la bibliothèque de Montbron au 09-60-43-11-65

PAYS HORTE ET TARDOIRE, LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET
www.pays-horte-tardoire.fr

Le nouveau site Internet du Pays Horte et Tardoire **www.pays-horte-tardoire.fr** est en ligne.
Sur le site Horte et Tardoire, venez consulter l'agenda des manifestations et organisez votre soirée ou vos sorties du week-end !
Pour ne plus rien manquer des événements du Pays Horte et Tardoire, n'oubliez pas de consulter le nouvel outil en ligne **: http://www.pays-horte-tardoire.fr/agenda-des-manifestations**

Nouvelle photothèque sur le Pays Horte et Tardoire

Le pays a confié à Gérard TRUFFANDIER la mission de photographier 10 événements sur le territoire, durant la saison touristique 2011. L'objectif est d'actualiser la photothèque existante, afin de pouvoir alimenter le site internet et les nouveaux outils de communication du Pays (agenda des manifestations, guide, dépliant pour les journées du Patrimoine…).
En avant-première, découvrez quelques-uns de ces clichés dans la partie photothèque du Site internet- **http://www.pays-horte-tardoire.fr/nouveaute-phototheque**

Horte et Tardoire : un territoire au service de l'économie

Les communautés de communes du Pays Horte et Tardoire, outre leurs interventions spécifiques (zones d'activités, hôtel d'entreprise, etc.) mobilisent, via le Syndicat Mixte, quatre dispositifs d'aides en faveur du développement économique.
1 – La Bourse Régionale Désir d'Entreprendre (BRDE),
2 – Les Prêts d'Honneur (Charente Initiatives),
3 – Le programme européen « Leader »,
4 – Le FNRT.

1. La Bourse Régionale Désir d'Entreprendre :

La **B**ourse **R**égionale **D**ésir d'**E**ntreprendre (BRDE) est une **aide directe versée à la personne.** Elle est destinée aux **créateurs d'activité qui créent leur propre emploi**. Cette aide est financée par la **Région Poitou-Charentes (80%)** et, via le **Pays Horte et Tardoire,** par ses 4 Communautés de Communes (CDC) **(20%).**
Le futur créateur/repreneur d'une activité doit présenter son projet devant un jury local et participer à une journée de sensibilisation à internet.
L'entreprise ne doit pas avoir démarré son activité commerciale, ni même être immatriculée au moment du passage devant le jury.
C'est une aide forfaitaire de 1 000 € à 10 000 € définie en fonction de la situation et des besoins réels du porteur de projet, de la faisabilité du projet, des besoins et des ressources mobilisés, des emplois générés…en veillant à conserver l'effet levier de l'aide.
Une bonification de 20% est appliquée sur le montant de la BRDE pour les femmes créant leur propre emploi (majoration de 200 à 2000€).
Les BRDE ont été mises en œuvre sur le Pays Horte et Tardoire en 2005 (1er jury le 24/05/2005) et depuis (jusqu'au jury du 05/10/2011) 230 projets ont été validés pour un montant total de 974 609 € de subventions accordées:

2 Les Prêts d'Honneur « Charente Initiatives » :

Le prêt d'Honneur de « Charente Initiatives » **est un prêt à la personne, sans intérêt ni garantie personnelle, qui** permet à un créateur de renforcer ses fonds propres et que le bénéficiaire s'engage sur l'honneur à rembourser sur 3 ans.

Le prêt d'Honneur de « Charente Initiatives » **est un prêt à la personne, sans intérêt ni garantie personnelle, qui** permet à un créateur de renforcer ses fonds propres et que le bénéficiaire s'engage sur l'honneur à rembourser sur 3 ans.
Le prêt d'honneur de 1 500 à 5 000 € est accordé sans intérêt (0%) par le Comité d'Agrément du « Pays Horte et Tardoire » lequel réunit exclusivement des professionnels. Il ne remplace pas un prêt bancaire mais il en facilite l'obtention**.**

3. programme européen LEADER :

Dans le cadre du programme européen LEADER 2007/2013, les élus du Pays Horte et Tardoire ont décidé de soutenir les entreprises du territoire à travers sa fiche action N°2 intitulée « **Accompagner la création, la transmission et la reprise de micro-entreprises** ».

Les bénéficiaires sont **Les micro-entreprises** de moins de 10 salariés et 2 millions d'€uros de CA relevant exclusivement des « **Métiers de bouche** » et de « **l'Artisanat d'art** .

Sont éligibles les **équipements neufs destinés à offrir de nouveaux produits ou services** (dans le cadre de projets de développement, le simple renouvellement de matériels obsolètes n'est pas éligible**) ; la modernisation et sécurisation des locaux…**

Le montant de la subvention LEADER varie de **1 500 € à 10 000 €** à la condition que le porteur de projet ait, au préalable, **obtenu au moins une subvention publique « nationale »** (CDC, CG16, CR…) pour le projet en question.

4. Le Fonds National de Revalorisation des Territoires :

Ce fonds vise à soutenir, par des prêts attribués par OSEO, les PME de 10 à 500 salariés qui souhaitent lancer des programmes d'investissement visant à créer ou à maintenir l'emploi dans l'entreprise.
Ce prêt d'un montant de 100 000 à 1 000 000 € est d'une durée de 5 à 7 ans, voire de 10 ans avec différé d'amortissement du capital de 24 mois maximum. Le taux est fixe et les échéances trimestrielles sont constantes. Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise n'est demandée, ni une caution personnelle du dirigeant.
Deux entreprises ont déjà bénéficié de ces prêts bonifiés : la société CHINVEST, plus connue sous le nom de Cheminées de Chazelles et la société DELAGE située à Feuillade.

En savoir plus+ : Isabelle RENAUDET au 05 45 65 19 76 **ou brde@pays-horte-tardoire.fr ou www.pays-horte-ardoire.fr**

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

C'est au cours d'une promenade à vélo, que les enfants t'ont découverte.
Abandonnée par les tiens, tu dormais dans l'herbe,
Petite boule de poils au teint sable,
Aux yeux gris bleu de la mer.

Tu avais tout au plus trois semaines,
Ils décidèrent de te ramener à la maison,
Pensant qu'une bonne étoile te protégeait
Et avait favorisé notre rencontre.

Hélas, l'inattention, l'inconscience,
De la bêtise humaine,
Face à ton insouciance, à ta confiance, à ta docilité,
Ont tout anéanti en quelques secondes.

La bonne fée ne t'a pas protégée,
L'étoile s'est éteinte, toi aussi.
Tu t'es refroidie doucement,
La nuit venue, dans mes bras je t'ai portée,

En escaladant les rochers jusqu'au bout de la digue.
Doucement, je t'ai posée sur l'eau,
Tu es partie avec la vague,
Comme un petit marin courageux.

« La petite chatte qui s'appelait Saline »

à MAINZAC les trompes sonneront

le Dimanche 24 Juin 2012

Vêtus de leur redingote et coiffés de la bonde des cavaliers, le groupe de sonneurs**"Les Echos du Bandiats"** animeront cette journée festive, organisée par le Comité des Fêtes. Concert lors de la messe de 11 heures dans l'église St Maurice, suivi d'un barbecue champêtre, au son des chants et des Trompes de Chasse.

Prix du repas : 10€ / adulte et 5€ / enfant de -12 ans

Les places étant limitées, inscrivez-vous au plus tard le 18 juin.
Contacter le secrétariat de la mairie : **05.45.23.00.03**

Si vous souhaitez fêter un évènement particulier, anniversaire, baptême …
Vous pouvez réserver la Salle Associative. Une cuisine équipée est à votre disposition, ainsi que la vaisselle.

Les tarifs de location sont les suivants :

Si vous habitez la commune
Du 1er mai au 30 septembre : 45 €
Du 1er octobre au 30 avril : 55 €

Si vous n'habitez pas la commune
du 1er mai au 30 septembre : 85 €
du 1er octobre au 30 avril : 95 €

Nous recherchons des rédacteurs pour le journal communal !

Vous souhaitez écrire un article, faire passer une information, une photo, un hommage…
Contacter Michèle Mercier (remymichele@numericable.fr)
où Evelyne Maubrun à la Mairie

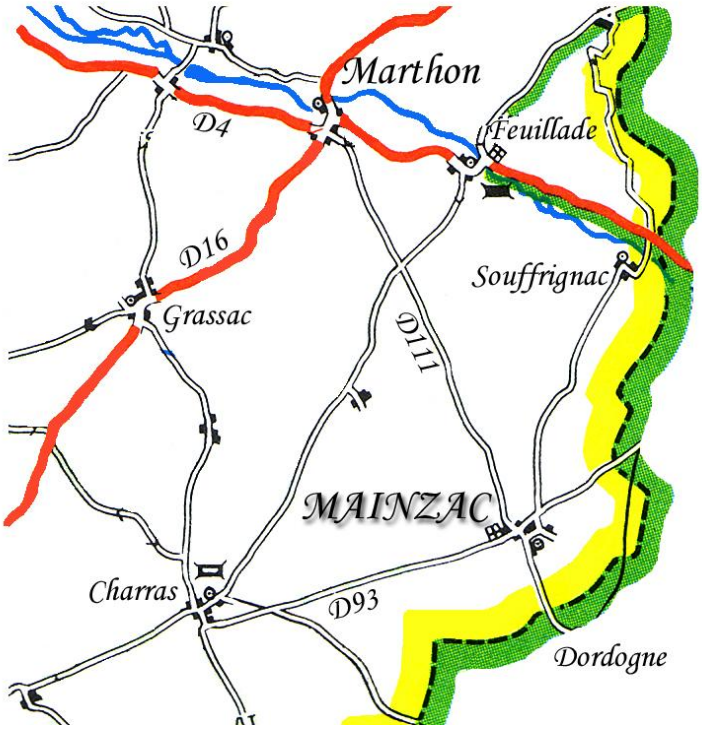

Mairie de Mainzac

Le bourg 16380 Mainzac
Tél/fax : 05.45.23.00.03

mairie@mainzac16.fr

www.mainzac16.fr

Ouverture de la mairie :

Lundi:	14h00 à 17h00
Mardi :	8h00 à 12h00
Jeudi :	14h30 à 18h30
Samedi :	*Sur rendez vous*

Imprimé par nos soins

Bulletin municipal tiré à 80 exemplaires.
Coût : 2,73 € TTC/exemplaire

Responsable de la publication : le maire, Patrice Dominici